

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 205-2019
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2019.RRGR.253

Déposée le: 02.09.2019

Motion de groupe: Oui
Motion de commission: Non
Déposée par: Les Verts (von Wattenwyl, Tramelan) (porte-parole)
Baumann (Suberg, Les Verts)
Grupp (Biel/Bienne, Les Verts)

Cosignataires: 10

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Non 09.09.2019

N° d'ACE: du
Direction: Direction de l'économie publique
Classification: –



Traité de libre-échange avec le MERCOSUR

En date du 24 août 2019, la Confédération a annoncé que les Etats de l'AELE et ceux du Mercosur ont conclu en substance les négociations d'un accord de libre-échange à Buenos Aires. Cet accord prévoit la suppression de barrières douanières dans toute une série de domaines, à commencer par le secteur agricole : avec cet accord, la Suisse garantirait aux pays du Mercosur des contingents agricoles d'exportation supplémentaires par rapport aux engagements suisses dans le cadre de l'OMC. Ces contingents portent par exemple sur 3000 tonnes de viande de bœuf, 1000 tonnes de viande de poulet, les céréales fourragères, certains fruits et légumes, des huiles (soja et arachide), etc.

Ce projet de traité de libre-échange avec le Mercosur contient de très faibles mécanismes de contrôle et de sanctions en cas de violations des engagements pris par ces Etats en matière sociale et environnementale. Il serait pourtant crucial de faire en sorte que les garanties minimales de protection de l'agriculture locale et de lutte contre la déforestation, notamment, soient assurées. Les organisations paysannes et environnementales s'inquiètent des conséquences très graves que pourrait avoir la mise en œuvre de cet accord sur le respect de ces garanties minimales. Ces inquiétudes entrent en résonance avec les incendies ravageurs qui frappent actuellement l'Amazonie, conséquences entre autres de l'intense déforestation soutenue par l'actuel gouvernement brésilien. Le président Macron a tout récemment fait volte-face et annoncé

que la France ne pourrait pas signer le traité négocié en l'état, en dénonçant l'inaction de son homologue brésilien, Jair Bolsonaro, en matière de climat et de biodiversité.

Selon l'article 104a, lettre *d*, de la Constitution fédérale, les relations commerciales transfrontalières contribuent au développement durable de l'agriculture et du secteur agroalimentaire.

Le Conseil-exécutif est prié de donner des renseignements sur l'affaire suivante relative au canton :

1. Quelle est la position du canton de Berne par rapport à cet accord ?
2. Quels sont les effets positifs attendus pour l'agriculture bernoise ?
3. Quels sont les effets négatifs attendus pour l'agriculture bernoise ?
4. Le canton serait-il prêt à poser des conditions pour éviter des conséquences négatives sur l'agriculture bernoise ?

Motivation de l'urgence : L'accord a déjà été signé par le conseiller fédéral Guy Parmelin, mais doit encore être ratifié.

Destinataire

- Grand Conseil